

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNEE 1955

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 758, année 1954) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne.

Elle a confirmé M. d'Argenlieu dans ses fonctions de rapporteur. Celui-ci, en fonction du rejet antérieur de la motion d'ajournement de la ratification, a proposé à la commission, sans pour autant que sa position personnelle soit engagée, d'émettre un avis favorable au projet de loi relatif à l'accord franco-allemand sur

la Sarre, étant entendu que la commission reconnaissait le bien-fondé des réserves émises par le rapporteur mais estimait que ces réserves ne devaient pas entraîner l'opposition de la commission à la ratification.

La commission a adopté, par 12 voix contre 4 et 2 abstentions, les conclusions de son rapporteur.

Elle a ensuite décidé d'examiner, au cours de sa prochaine réunion, le texte d'une résolution qui serait soumise au vote du Conseil de la République lors du débat en séance publique sur le projet de loi de ratification.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mardi 15 mars 1955.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission, réunie en commun avec la commission de la défense nationale, a procédé à l'audition de M. Edgar Faure, Président du Conseil, et de M. Antoine Pinay, Ministre des Affaires étrangères, sur les Accords de Paris.

Au Président du Conseil, ainsi qu'au Ministre des Affaires étrangères, M. Marcel Plaisant a rappelé que l'instruction des Accords de Paris étant virtuellement achevée et les conclusions des rapporteurs en principe probatoires, demeurait cependant en suspens le problème d'ordre général qui conditionne l'application du nouveau traité : quelle est la politique que le Gouvernement entend conduire dans un esprit de solidarité atlantique et dans quelle mesure, en dépit de la ratification la voie de la négociation offre-t-elle des expectatives ?

M. Edgar Faure a démontré, tout d'abord, à la commission qu'il n'existe plus de choix entre les Accords de Paris et la Communauté Européenne de Défense, qu'il n'y a pas davantage d'option entre le réarmement et le non-réarmement de l'Allemagne, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne étant résolus à passer outre à notre carence, enfin, qu'il n'y a pas non plus de choix entre la ratification et les possibilités d'une conférence avec l'Est.

Le Président du Conseil a insisté, ensuite, sur la nécessité d'une construction européenne qui doit être continue et soutenue par un esprit de compréhension entre les Occidentaux, sur le

développement du Pacte Atlantique qui doit être prolongé, complété et vivifié : M. Edgar Faure a tenu à préciser que le Pacte Atlantique conditionne désormais une stratégie mondiale et qu'il attend de ses participants une coopération réciproque pour le règlement des litiges en Asie ou en Afrique.

M. Edgar Faure a insisté d'une façon démonstrative devant la Commission sur cette obligation inexorable : il n'y a pas de choix désormais entre le fait et les délais car ceux-ci, loin de modifier ou d'offrir un espoir d'amélioration, ne pourraient qu'empirer la situation.

Si la négociation est incertaine après la ratification, elle risque, dans l'hypothèse où elle serait ouverte avant la ratification, de provoquer une compétition entre les Etats qui désirent ou qui repoussent l'application des Accords de Paris.

L'exposé du Président du Conseil a donné lieu à un débat contradictoire, auquel ont pris part, notamment, MM. Debré et Pinton, rapporteurs, ainsi que MM. Armengaud, Chaintron, Henri Barré, Pierre Commin, Coudé du Foresto, Léo Hamon, Le Guyon, Marcihacy, Maroger, Morel, Marius<sup>1</sup> Moutet et Alain Poher.

Le Président du Conseil a repris la parole pour répondre à toutes les questions et a souligné les conditions dans lesquelles la France se trouve obligée aujourd'hui de rapporter une réponse, au risque de perdre l'audience internationale.

L'exposé du Président du Conseil et ses répliques, suivies avec attention par les Commissaires a rencontré une chaleureuse approbation.

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission, réunie pour procéder au vote sur les projets de loi portant ratification des Accords de Paris, a entendu les conclusions de ses rapporteurs MM. Pinton et Debré, modifiées à la lumière des explications fournies, à deux reprises, par M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères, ainsi que par M. Edgar Faure, Président du Conseil.

Après un débat animé auquel ont pris part MM. Marius Moutet, Réveillaud, Carcassonne, Georges Pernot, Commin, Brizard, Léo Hamon, Laffargue, Radius, Gabriel Puaux, Chaintron et Henry Torrès, le président a invité la commission à se prononcer, par un vote nominal, successivement :

1° Sur le principe de l'adoption du projet de loi (n° 758, année 1954) tendant à la ratification de l'Accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, qui a recueilli 21 voix contre 7 et 2 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Augarde, Chérif Benhabyles (suppléé par M. Laffargue), Brizard, Carcassonne, Chazette, Colonna (suppléé par M. Réveillaud), Pierre Commin, Michel Debré, Louis Gros (suppléé par M. Pernot), Lelant, Léonetti (suppléé par M. Southon), Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Radius, Réveillaud, Tamzali Abdennour (suppléé par M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre), M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôtre.

Ont voté contre :

MM. Philippe d'Argenlieu, Biatarana, Chaintron, Léo Hamon, Charles Morel, le Général Petit (suppléé par M<sup>me</sup> Yvonne Dumont), Henry Torrès.

Se sont abstenus :

MM. Alain Poher, Michel Yver.

2° Sur le principe du rejet des amendements sur le même projet de loi (Accord sur la Sarre) qui a été adopté par 19 voix contre 2 et 9 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Augarde, Chérif Benhabyles (suppléé par M. Laffargue), Brizard, Carcassonne, Chazette, Colonna (suppléé par M. Réveillaud), Pierre Commin, Louis Gros (suppléé par M. Pernot), Lelant, Léonetti (suppléé par M. Southon), Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Alain Poher, Gabriel Puaux, Réveillaud, Tamzali Abdennour (suppléé par M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre), M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôtre.

Ont voté contre :

MM. Chaintron, le Général Petit (suppléé par M<sup>me</sup> Yvonne Dumont).

Se sont abstenus :

MM. Philippe d'Argenlieu, Biatarana, Michel Debré, Léo

Hamon, Charles Morel, Pinton, Radius, Henry Torrès, Michel Yver.

3° Sur le principe du rejet d'une motion d'ajournement au cas où celle-ci serait présentée en séance publique, en vertu de l'article 61 du Règlement : ce rejet a été acquis par 22 voix contre 2 et 6 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Augarde, Chérif Benhabyles (suppléé par M. Laffargue), Biatarana, Brizard, Carcassonne, Chazette, Colonna (suppléé par M. Réveillaud), Pierre Commin, Louis Gros (suppléé par M. Pernot), Lelant, Léonetti (suppléé par M. Southon), Marius Moutet, Georges Pernot, Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Alain Poher, Gabriel Puaux, Réveillaud, Tamzali Abdennour (suppléé par M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre), M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Michel Yver.

Ont voté contre :

MM. Chaintron, le Général Petit (suppléé par M<sup>me</sup> Yvonne Dumont).

Se sont abstenus :

MM. Philippe d'Argenlieu, Michel Debré, Léo Hamon, Charles Morel, Radius, Henry Torrès.

4° Sur le principe de l'adoption :

a) du projet de loi (n° 757, année 1954) tendant à la ratification du protocole sur la cessation du régime d'occupation et sur la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne ;

b) du projet de loi (n° 768, année 1954) tendant à la ratification du protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique Nord ;

c) du projet de loi (n° 777, année 1954) tendant à la ratification du protocole complétant le Traité de Bruxelles et créant l'union de l'Europe occidentale et l'agence de contrôle des armements.

Le vote sur l'ensemble de ces trois projets de loi a donné le résultat suivant : 20 voix pour ; 4 voix contre et 6 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Augarde, Chérif Benhabyles (suppléé par M. Laffargue), Brizard, Carcassonne, Chazette, Colonna (suppléé par M. Réveil-  
laud), Pierre Commin, Michel Debré, Louis Gros (suppléé par  
M. Pernot), Lelant, Léonetti, Marius Moutet, Georges Pernot,  
Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Radius, Réveil-  
laud, Tamzali Abdennour (suppléé par M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre),  
M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôtre.

Ont voté contre :

MM. Chaintron, Léo Hamon, le Général Petit (suppléé par  
M<sup>me</sup> Yvonne Dumont), Henry Torrès.

Se sont abstenus :

MM. Philippe d'Argenlieu, Biatarana, Charles Morel, Pinton,  
Alain Poher, Michel Yver.

Sur la suggestion de M. Michel Debré, appuyé par le président de la commission, celle-ci a décidé d'inviter expressément le Gouvernement à s'associer, lors de la discussion en séance publique, aux termes d'une motion qui lui serait présentée par la commission et qui tiendrait compte des réserves contenues dans les rapports déposés par MM. Debré et Pinton.

**Vendredi 18 mars 1955.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu, à sa demande, M. Antoine Pinay, Ministre des Affaires étrangères, qui a tenu à apporter des précisions supplémentaires concernant la Sarre.

Le Ministre a rappelé, tout d'abord, que le Gouvernement français, ainsi qu'il avait été indiqué dans ses communiqués récents, souhaiterait voir mettre en application l'accord du 23 octobre sans rouvrir la négociation ni entreprendre une procédure d'interprétation préalable à son sujet.

Il a indiqué que la visite récente à Paris d'un membre du Gouvernement de la République fédérale avait permis de constater que Bonn était pleinement d'accord avec Paris pour estimer que l'accord devait être appliqué dans un esprit d'entente et de coopération et devait avoir pour résultat d'éliminer tout litige.

Il a donné connaissance à la commission d'une communication qu'il vient de recevoir du Chancelier Adenauer et d'où il résulte clairement que le Gouvernement fédéral désire voir appliquer

les clauses du statut relatives à la liberté des partis politiques dans cet esprit et dans des conditions assurant le bon fonctionnement du statut et la paix intérieure en Sarre.

Cette communication a donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part MM. Pinton, Marius Moutet, Laffargue, d'Argenlieu, Coudé du Foresto, Léo Hamon et le Président de la commission.

## AGRICULTURE

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Dulin, président.*  
— La commission a adopté, sous réserve de quelques modifications :

— le rapport de M. Naveau sur le projet de loi (n° 19, année 1955) portant extension, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de La Réunion, de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine ;

— le rapport de M. Primet, sur la proposition de loi (n° 93, année 1955) relative aux appellations d'origine des fromages.

Le président a, ensuite, fait part à ses collègues du résultat des démarches qu'en accord avec M. Lalle, Président de la commission de l'agriculture de l'Assemblée Nationale, il a faites, tant auprès du Président du Conseil, qu'auprès des Ministres des Finances et de l'Agriculture. Au cours de ces entretiens ont été, notamment, évoqués les problèmes betteraviers et laitiers, ainsi que ceux du financement du fonds de garantie mutuelle. Il est permis d'espérer que les pourparlers vont entrer maintenant dans une phase décisive.

M. de Raincourt a, enfin, été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 125, année 1955) de M. Lemaire, tendant à régler le marquage des ovins.

## BOISSONS

**Jeudi 17 mars 1955.** — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Sourbet, Ministre de l'Agriculture.

Le Ministre a exposé devant la commission quelle est la politique générale du Gouvernement en matière viticole et vinicole. Il a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par différents commissaires et, notamment, par MM. Bène, Brettes, Enjalbert, Jean Durand, Maupoil, Milh, Périquier, Sclafer.

M. Sourbet a donné l'assurance que des décrets étaient pris qui apporteraient sans tarder l'apaisement dans les régions viticoles qui souffrent particulièrement de la crise actuelle.

La commission a, enfin, décidé de maintenir les conclusions de son rapport sur la proposition de loi (n° 36, année 1955) tendant à la création d'un comité interprofessionnel du Cassis de Dijon.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mardi 15 mars 1955.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission s'est réunie en commun avec la commission des affaires étrangères pour entendre M. Edgar Faure, Président du Conseil et M. Pinay, Ministre des Affaires étrangères, sur les Accords de Paris du 23 octobre 1954.

(Voir *supra* rubrique « Affaires étrangères ».)

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a procédé à l'audition du Général Kœnig, Ministre de la Défense nationale et de M. Palewski, Ministre délégué à la Présidence du Conseil, sur les aspects militaires des Accords de Paris du 23 octobre 1954.

Le Général Kœnig a indiqué, d'une façon très ferme, que les Accords de Paris présentent, par rapport à la C. E. D., une amélioration technique indiscutable.

Il a insisté sur l'obligation où se trouveraient les Alliés de maintenir un contrôle régulier et permanent sur les modalités du réarmement allemand. A son avis, les seules réserves au Traité se justifieraient sur le plan uniquement politique.

Reprenant l'idée exprimée en particulier par M. Michelet, M. Pisani, reconnaissant la nécessité d'une formation de l'opinion publique dans le cadre nouveau créé par les Accords de Paris, a souligné l'esprit beaucoup plus « européen » qui anime actuellement la jeunesse française.

M. Palewski, en réponse aux nombreuses questions de M. Michélet, a souligné avec beaucoup de force que les Accords enlèvent à l'Allemagne toute possibilité de devenir une puissance militaire « atomique », sans en priver la France et les autres signataires. Il a également fait ressortir que les garanties que nous donnent les Accords sont supérieures à celles de la C. E. D., mais qu'il faut en tout état de cause que la France veille à les transformer en réalités.

A la suite de ces auditions, la commission a procédé, par appel nominal, au vote sur le rapport pour avis de M. de Maupeou sur les projets de loi :

a) (n° 757, année 1954), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier : 1° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la Convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952 ; 2° la Convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, signée à Paris le 23 octobre 1954 ;

b) (n° 768, année 1954), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole d'accession de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954 ;

c) (n° 777, année 1954), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 et les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements.

L'ensemble du rapport a été adopté par 14 voix contre 9 et 3 abstentions.

Ont voté pour :

MM. Augarde, Barré, Borgeaud, Brunhes, Chochoy, Giacomoni, Kalb, de Lachomette, Lasalarié, de Maupeou, de Montullé, Piales, Pisani, Rotinat.

Ont voté contre :

MM. Alric, Aubé, Clerc, Jaouen, Le Guyon, Michelet, le Général Petit, Pidoux de la Maduère, Rupied.

Se sont abstenus :

MM. Maroselli, Masteau, Parisot.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Poisson sur le projet de loi (n° 102, année 1955), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à la réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants.

Il subsistait entre les textes des deux Assemblées quelques points de désaccord. Cependant, pour éviter une navette qui retarderait encore la mise en application d'une réorganisation attendue par les étudiants, la commission a décidé d'adopter sans modifications le texte voté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale.

La commission a ensuite confié à M. Delrieu le soin d'étudier et de lui présenter un projet de résolution tendant à introduire l'étude de l'« Espéranto » dans les programmes d'enseignement public.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Dubois, président.* — La commission a procédé à un large échange de vues portant sur différentes questions qui seront étudiées en profondeur au cours de prochaines séances.

Le président a alerté ses collègues sur l'absence de coordination des établissements de soins et sur la fâcheuse conséquence qui en résulte pour les hôpitaux qui sont désertés au profit des cliniques conventionnées.

La commission a envisagé de demander au Ministre de la Santé publique de bien vouloir venir lui exposer son point de vue sur cet important problème.

Sur proposition de son président, la commission a également décidé d'étudier deux autres questions d'actualité se rapportant l'une au vaccin de Friedmann, l'autre à l'accouchement sans douleur.

## FINANCES

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a adopté, sur le rapport de M. Assailit, le budget annexe des Monnaies et Médailles (n° 18, année 1955).*

Puis elle a procédé à l'audition du Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques, M. Gilbert-Julés, sur le Budget des Finances (charges communes). Le Secrétaire d'Etat a analysé les mesures d'amélioration des rémunérations de la fonction publique envisagées par le Gouvernement et traduites dans les propositions budgétaires.

Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et, notamment, MM. Auburger, Boudet, Brousse, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Lamarque, Litaise, Lieutaud, Pauly, Pellenc, rapporteur général, Poher et Roubert, président.

Après le départ du Secrétaire d'Etat, la commission a décidé d'attirer l'attention du Conseil sur les problèmes que pose l'organisation des débats budgétaires.

*Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. le Président du Conseil sur le Budget des Etats associés. Il a exposé les grandes lignes de la politique du Gouvernement en Indochine et fourni des explications sur les perspectives d'évolution de la situation. Le Ministre des Etats associés a ensuite répondu aux questions techniques qui lui ont été posées par les commissaires.*

Après le départ des Ministres, la commission a rétabli les crédits abattus par l'Assemblée Nationale aux chapitres 31-41 et 36-02.

L'ensemble du Budget des Etats associés (n° 744, année 1955) a été adopté à mains levées par 9 voix contre 7.

**Jeudi 17 mars 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert.* — Au début d'une *première séance* tenue dans la matinée, la commission a examiné les amendements au Budget de la Reconstruction.

Puis elle a abordé l'examen du Budget des Finances (Charges communes) (n° 117, année 1955) rapporté par M. Pauly. A l'occasion de l'examen du chapitre 31-93 : Amélioration de la situation des personnels de l'Etat et des victimes de la guerre, la commission a adopté, sur la proposition de M. Pellenc, un article prévoyant que le Gouvernement devra déposer avant le 1<sup>er</sup> octobre 1956 un projet de loi portant harmonisation et péréquation des statuts et des rémunérations applicables aux personnels de l'Etat et des entreprises industrielles et commerciales placées sous le contrôle de l'Etat.

Des réductions indicatives ont été effectuées, notamment sur les chapitres 31-93 et 44-92.

*Au cours d'une deuxième séance*, tenue dans l'après-midi, poursuivant l'examen des Charges communes, la commission a examiné les articles. Les principaux amendements adoptés sont les suivants :

*Art. 26 bis.* — Amendement de M. Boudet étendant aux élèves de l'Ecole nationale d'administration les dispositions de cet article.

*Article additionnel 32 bis (nouveau).* — Amendement de M. Michelet prévoyant qu'aucune réduction n'est apportée au cumul des pensions et traitements lorsque leur somme n'excède pas six fois le traitement brut afférent à l'indice 100.

*Art. 34.* — Supprimé par l'Assemblée Nationale, ce texte a été repris avec une nouvelle rédaction sur la proposition de M. le Rapporteur général.

*Art. 35.* — Complété par un amendement de M. Aubergeur concernant la dissolution du cadre temporaire des affaires allemandes et autrichiennes.

*Art. 43.* — Texte amendé par MM. Saller et Coudé du Foresto.

*Art. 44.* — Texte amendé sur proposition de M. le Rapporteur général.

**Art. 44 bis.** — Paragraphe II modifié par un amendement de M. Auberger.

La suite de la discussion a été renvoyée pour permettre à la commission d'examiner les amendements au Budget de la Reconstruction.

**Vendredi 18 mars 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a achevé l'examen des articles du Budget des Charges communes.

Les principales modifications adoptées sont les suivantes :

**Art. 26.** — Report au 31 juillet 1956 au lieu du 31 décembre 1955 du terme du délai prévu à l'alinéa 2.

**Art. 45.** — Nouvelle rédaction subordonnant la remise de dette aux conclusions d'un rapport d'enquête et à l'avis des commissions des finances, proposée par M. le Rapporteur général.

**Art. 48.** — Nouvelle rédaction du dernier alinéa prévu par M. Pauly.

En outre, plusieurs articles additionnels ont été adoptés. Enfin, l'ensemble du budget a été adopté.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord examiné en deuxième lecture, sur le rapport de M. Pellenc, rapporteur général, le projet de loi sur les comptes spéciaux du Trésor comportant essentiellement les questions du Fonds d'investissement routier et les avances à la Société Bréguet.

La commission a maintenu son point de vue sur la création d'une tranche rurale des chemins ruraux reconnus en admettant que le taux pour l'année 1955 soit seulement de 1/2 %. Elle a également admis le texte de l'Assemblée Nationale maintenant à la charge du Fonds routier la reconstruction des ponts sinistrés. Elle a également admis le texte de l'Assemblée Nationale sur la question de l'avance de 200 millions à la Société Bréguet.

La commission a ensuite étudié, sur le rapport de M. Maroger, les répercussions financières de l'amendement proposé aux Accords de Paris par la commission de la production industrielle tendant

à la création d'un pool des armements. M. Maroger a fait ressortir les divers arguments qu'on pouvait opposer à cette communauté des armements et a montré que l'on pouvait apporter, dans la plupart des cas, les aménagements nécessaires.

La commission a réservé sa position jusqu'à parution complète de tous documents et rapports qui doivent être publiés avant la discussion publique.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mardi 15 mars 1955.** — *Présidence de M. M' Bodje, vice-président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 91, année 1955), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du Ministère de la France d'Outre-Mer pour l'exercice 1955, dont elle était saisie pour avis, et adopté les conclusions du rapporteur de la commission des finances après avoir désigné M. Razac comme rapporteur.

Elle a ensuite désigné MM. Hassan Gouled, Franceschi, Ajavon et Razac comme membres de la sous-commission chargée d'enquêter à Marseille, Bordeaux et Dunkerque sur la situation des marins du commerce originaires des Territoires d'Outre-Mer, en chômage.

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. M' Bodje, vice-président.* — La commission a procédé à l'audition du Ministre de la France d'Outre-Mer qui a repris l'argumentation qu'il avait développée en séance publique sur la proposition de loi (n° 549, année 1954) relative à la réorganisation municipale en A. O. F., en A. E. F., au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Elle a ensuite désigné, au bénéfice de l'âge, M. Longuet comme nouveau rapporteur de ce texte par 14 voix, et 14 à M. Rivièrez et 2 bulletins blancs.

**Judi 17 mars 1955.** — *Présidence de M. Mamadou M' Bodje, vice-président.* — La commission a entamé la discussion des articles de la proposition de loi (n° 549, année 1954), relative à la

réorganisation municipale en A. O. F., A. E. F., au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Les sept premiers articles ont été adoptés.

**Vendredi 18 mars 1955.** — *Présidence de M. Mamadou M' Bodje, vice-président.* — La commission a poursuivi et achevé la discussion des articles de la proposition de loi (n° 549, année 1954), relative à la réorganisation municipale en A. O. F., A. E. F., au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

L'ensemble de la proposition a été adopté par 10 voix contre 4.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Jeudi 17 mars 1955.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et le Procureur général près la Cour de Cassation sur les problèmes que pose le fonctionnement de la justice pénale.

Le Garde des Sceaux a tenu à informer la commission de la justice de l'émotion éprouvée par les magistrats, devant certaines critiques généralisées formulées contre eux, à l'occasion de récentes affaires criminelles.

Ces critiques, a-t-il précisé, s'adressent plus aux institutions qu'aux magistrats eux-mêmes dont la conscience et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon.

Informée du vœu exprimé à ce sujet par le Conseil supérieur de la Magistrature, la commission s'est associée à l'hommage que le Garde des Sceaux a tenu à rendre à la magistrature.

En ce qui concerne les institutions, le Ministre a exposé les grandes lignes des projets de réforme qu'il envisage de déposer dans les prochains mois et qui concernent, notamment, l'instruction criminelle.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Gaston Charlet, du projet de loi (n° 111, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 430 du Code pénal relatif aux délits des fournisseurs des forces armées ;

M. Rabouin, de la proposition de loi (n° 113, année 1955), de M. Monichon, tendant à modifier l'article 4 de la loi n° 48-1138

du 19 juillet 1948 fixant les contingents de décorations pour les administrations publiques, prorogée par la loi n° 54-810 du 14 août 1954 ;

— M. Marcel Molle, de la proposition de loi (n° 134, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la location-gérance des fonds de commerce et des fonds artisanaux.

## PENSIONS

### (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 17 mars 1955.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu M. Triboulet, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, sur le budget de son département pour l'exercice 1955.

Le Ministre a analysé les dispositions de la lettre rectificative au budget, qui, en plus des mesures concernant les pécules, les titres ou les pensions des diverses catégories de victimes de la guerre, comporte essentiellement une majoration de 3 milliards des crédits prévus pour l'application du plan quadriennal, portant à 8 milliards les dotations nécessaires à la mise en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1955 de la seconde tranche de ce plan.

Le Ministre a ensuite examiné les dispositions introduites par les articles additionnels du budget, fixant notamment la présomption d'origine pour les militaires du contingent, l'application du barème le plus avantageux étendu aux militaires blessés « hors guerre » et l'attribution de la mention « Mort pour la France » aux personnels militaires tombés en service commandé à l'occasion des mesures de maintien de l'ordre sur les territoires extramétropolitains de l'Union Française et dans les Etats protégés par la France.

A la suite de cet exposé, le Ministre a répondu aux questions que lui ont posées MM. Giaucque, de Bardonnèche, de Montullé, Jézéquel, Radius et M<sup>me</sup> Cardot. Il a ainsi indiqué l'effort accompli pour améliorer le fonctionnement du « rapport constant » et celui qui porte sur l'affiliation à la sécurité sociale des veuves de guerre remariées et redevenues veuves. Il a souligné avec force que

L'Office national des Combattants était à ses yeux le secteur privé de l'action du Ministre et qu'il ferait porter son effort sur les offices départementaux, ceux d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire en particulier.

**Vendredi 18 mars 1955.** — *Présidence de M. Gatuing, président.*  
— La commission a entendu, sur le Budget des Anciens Combattants et Victimes de la guerre pour l'exercice 1955, une délégation de l'Union Française des Associations de Combattants, conduite par MM. Nouveau et Jourdan, Vice-Présidents.

La délégation a souligné que des satisfactions importantes ont été accordées aux Anciens Combattants et Victimes de la guerre au cours du récent débat budgétaire à l'Assemblée Nationale; il reste néanmoins plusieurs points litigieux. M. Nouveau a noté ainsi que la question du contentieux en matière de pensions de victimes de guerre restait une des plus irritantes, et il a vivement attiré l'attention de la commission sur ce point. Plusieurs délégués ont également mis l'accent sur l'intérêt qu'il y aurait à faire bénéficier de la sécurité sociale les veuves de guerre remariées et redevenues veuves; ils ont évoqué certains points litigieux soulevés par la réglementation qui régit la situation des déportés et internés. Ils ont enfin souligné la situation étrange qui peut résulter, pour les grands invalides, d'une double affiliation à la sécurité sociale, entraînant pour eux le paiement d'une double cotisation. Faisant allusion à une date de forclusion fixée par l'article 9 du projet de budget, M. Auburger, répondant aux délégués de l'U. F. A. C., a indiqué que vraisemblablement plusieurs des dates figurant dans le texte devraient être révisées en vue de permettre qu'il soit appliqué efficacement.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jedi 17 mars 1955.** — *Présidence de M. Vanrullen, secrétaire.* — La commission a demandé que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi (n° 117, année 1955) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère des Finances et des Affaires économiques pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes).

Elle a désigné M. Coudé du Foresto comme rapporteur pour avis de ce texte.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL,  
RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a poursuivi et terminé l'examen des amendements au rapport de M. Michel Debré tendant à modifier le Règlement du Conseil de la République.

L'amendement n° 2 de M. Pellenc, comportant trois paragraphes, a été adopté en ce qui concerne le premier de ceux-ci ; les deux autres ont été rejetés.

L'amendement n° 3 de M. Pellenc a été adopté.

L'amendement n° 4 de M. Pellenc a été rejeté.

L'amendement n° 5, de M. Pellenc a été adopté :

L'amendement n° 9 de M. Chaintron a été rejeté.

Enfin, l'amendement n° 10 de M. Saller a été modifié et adopté dans la forme suivante :

*« Le deuxième alinéa de l'article 71 du Règlement est modifié comme suit :*

*« Il y est également procédé lorsque la demande écrite en est faite soit par le président d'un groupe, constitué dans les conditions prévues à l'article 16, paragraphe premier ci-dessus, soit par 15 sénateurs au moins. »*

La commission a ensuite nommé M. Franck-Chante, en remplacement de M. Michel Debré, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 557, année 1954), de M. Bordeneuve, tendant à la création, en vertu de l'article 14, paragraphe 3 du Règlement, d'une commission de coordination de la recherche scientifique et du progrès technique. Le rapport de M. Franck-Chante a été adopté à l'unanimité, ses conclusions tendaient à l'adoption pure et simple de la proposition de résolution.

M. de Chevigny a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 78, année 1955) tendant à demander à l'Assemblée Nationale de prendre l'initiative d'une procédure nouvelle

de révision constitutionnelle susceptible de faciliter l'exercice du droit de dissolution.

Enfin, M. Baratgin a été nommé rapporteur de sa proposition de loi (n° 126, année 1955) tendant à modifier l'article 58 de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948, relative à l'élection des Conseillers de la République.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE  
DE SIMPLIFICATION  
DES FORMALITÉS DE FRONTIÈRES

**Mercredi 16 mars 1955.** — *Présidence de M. Pinton, président.*

— La commission a entendu un exposé de son président sur les origines et l'objet de cet organisme interparlementaire.

Elle a décidé de procéder, lors de sa prochaine réunion, à l'audition de M. Dorges, ancien Secrétaire général du Ministère des Travaux publics.